

Éducateur



Elèves rebelles: que faire?

Journée syndicale

Réservez dès maintenant la date du 13 novembre. Nous nous retrouverons à Saint-Aubin selon le programme qui vous parviendra tout prochainement. (sl)

Animations nature

L'association du Moulin de Bayerel propose des activités pour les élèves des degrés 3 à 11 de la scolarité obligatoire. Découverte des sols alluviaux et de leur faune (8-11); les indices (5-9); des fruits et des oiseaux dans le verger (3-6); le moulin (3-6); les petites bêtes de l'étang et de la rivière (3-8); les oiseaux et les pelotes de réjection (3-7). Lieu: Moulin de Bayerel, route de Bayerel 1, 2063 Saules. Durée: Entre 1 heure et demie et 2 heures par séance. Prix: Fr. 100.- par séance. Accompagnants requis: deux adultes à partir de dix élèves. Renseignements: animations@apssa.ch

(com./réd.)

Des géniteurs hors PER

Un article¹ nous apprend que des parents chauds-de-fonnières ont bravé l'autorité scolaire pour que leur fils puisse participer à un tournoi de hockey. «Faisant fi» du refus de congé, ils ont dû comparaître devant le Tribunal de police. Et ils ont expliqué au juge que «ce tournoi revalorisait [leur fils] et le restabilisait sur le plan scolaire.» Cette dernière affirmation n'est probablement pas fautive, mais l'on relèvera tout de même qu'il serait drôle que les parents de chaque élève fussent désormais en droit de déterminer les compétences qu'il serait bon que l'école développât chez leur progéniture. (sl)

¹ 20 minutes, le 26 août 2013

Surtout, fais comme tu veux

Nous pourrions aussi bien nous pencher sur le rapport particulier qu'entretiennent ces parents avec l'autorité. En effet, non contents d'enfreindre la loi sur l'organisation scolaire, ils refusent de s'amender et rencontrent une journaliste à laquelle ils confient qu'ils «assument totalement» en posant, tout sourire, sur une photo qui achève de les sortir de l'anonymat dans lequel se réfugierait n'importe quel quidam pris en faute.

Il nous faut ici préciser que le journal en question est gratuit et qu'il est fréquemment lu par les jeunes en âge d'être les enfants de ces citoyens étonnants. Message à la jeunesse: fais ce qui te plaît, tant que tu «assumes». D'où l'on déduit que 450 francs pour une semaine de congé «hors quota», c'est pas si cher, finalement. (sl)

J'ai 20 minutes pour réviser mon vocabulaire

«Leur fils rate cinq jours d'école: ils sont punis.» Il n'aura échappé à personne que le journal gratuit romand qui déferle dans les lieux de transhumance obligatoire chaque matin de la semaine pour embrumer les cerveaux des passagers somnolents n'a pas bâti sa réputation sur l'exactitude factuelle des informations qu'il contient (malgré lui), ni sur la justesse de sa titrairie.

Cependant, le titre ci-dessus dépasse nos attentes tant il est magnifique de fausseté et de bêtise. En effet, l'élève dont il est question dans cet article renversant ne peut pas avoir «raté» cinq jours d'école, puisqu'il est dit

ensuite qu'il les a manqués volontairement à l'incitation et avec la bénédiction de ses parents. Deuxièmement, ces derniers n'ont pas été «punis» (vocabulaire renvoyant à l'imagerie surannée d'une école qui connaissait encore les châtimements corporels), mais seulement sanctionnés par une amende pour manquement à leur devoir.

Je sais, ça fait beaucoup de nouveaux mots (et des compliqués en plus) d'un seul coup, mais pour dire les choses honnêtement, sans trop les tordre, il faut des outils adéquats. 20 minutes devrait se les procurer. Ou pas. (sl)

N'en parlons plus!

Ce qu'il y a de plus regrettable en somme dans cette «affaire» chauds-de-fonnière – et de plus révélateur sur la difficulté du partenariat tant vanté mais si peu actualisé entre l'école et la famille – c'est que ces parents, à leur manière, ont raison. Et que l'école pourrait, à certaines conditions, leur donner raison, probablement... Leur fils s'accomplit à travers sa passion. Et personne ne peut nier qu'une personnalité en construction nécessite d'autres apports que le programme scolaire officiel (fût-il romand et diffusé sur une plateforme en ligne) pour s'accomplir et trouver sa place.

Mais comment amener les personnes en charge de l'éducation des enfants et des adolescents à dialoguer et à s'accorder sur des règles nouvelles lorsque les textes ne disent pas tout? Comment l'école pourrait-elle prendre en compte la diversité des parcours personnels des jeunes et les valider institu-

tionnellement, par exemple dans un plan de formation individualisé, lorsque les ressources manquent déjà pour assurer l'enseignement de base (les disciplines du PER selon la grille-horaire officielle)?

En résumé, à La Chaux-de-Fonds, décidément, rien n'est ou tout noir ou tout blanc...

(sl)

Autisme

Une formation sur l'autisme à l'école ordinaire, traitant spécifiquement des contraintes que rencontrent les élèves autistes dans une classe ordinaire et apportant des conseils pratiques pour aider tant l'enseignant que l'élève, aura lieu le samedi 14 septembre à Delémont et le mercredi 25 septembre à Lausanne.

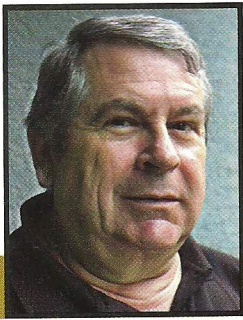
Le formulaire d'inscription se trouve sur www.autisme.ch/formations. Les informations concernant les demandes de subventionnement de cours sont ici: www.hep-bejune.ch/formations/subventions.

(com./réd.)

Qui a dit?*

1. «Dès 2008, un autre défi attend le DECS: élaborer un plan stratégique cantonal en matière de pédagogie spécialisée, conformément à la législation fédérale. Il s'agira ainsi de repenser la formation scolaire spéciale héritée de l'AI et les mesures d'appui à l'école ordinaire, qui sont aujourd'hui déjà en main du canton et des communes.»
2. «Avec douze disciplines différentes, il arrive souvent que des enseignants donnent davantage de leçons dans celles où ils sont le plus compétents.»

* Réponses du quiz précédent: 1. Monika Maire-Hefti. 2. Jean-Marie Fragnière



Certain-e-s s'en souviennent peut-être: dans les dernières années de la législature Perrinjaquet, il avait été fortement question de donner un statut cantonal aux écoles de la scolarité obligatoire. Les villes (y compris Val-de-Travers) étaient alors vivement montées aux barricades pour défendre leur pré carré. Succédant à sa collègue de parti, Philippe Gnaegi s'était empressé de régionaliser l'école avec le soutien des communes.

Pierre Graber

Heurs et malheurs de la régionalisation

► Sitôt connues les premières intentions du DECS de l'époque, le SAEN avait exprimé ses craintes, considérant qu'il n'y aurait probablement pas plus d'avantages à attendre d'une régionalisation que d'une cantonalisation.

Le SAEN redoutait une évolution qui conduirait à un gonflement administratif avec l'apparition d'un nouveau niveau hiérarchique à l'école primaire se traduisant par plus d'argent dépensé pour des directeurs, argent qu'il faudrait économiser, vu les contraintes budgétaires actuelles, sur le dos des enseignant-e-s, des enfants et de leurs familles, par le biais de regroupements de classes et d'une généralisation de celles à deux ordres pour aboutir partout à de gros effectifs. L'entrée en fonction de toute une série de nouveaux directeurs risquait en outre de poser problème. A côté d'individus remplissant admirablement bien leur fonction, certains «grimpons» abuseraient inévitablement de leur pouvoir et nécessiteraient des réactions syndicales parfois musclées.

Enfin, selon le SAEN, la pédagogie devait rester l'apanage des professionnels du terrain, les enseignant-e-s!

Est-ce que les gens naissent égaux en droits à l'endroit où ils naissent?

Généralisée au début de l'année scolaire 2012-2013, la régionalisation entame donc sa deuxième année.

Un premier bilan peut en être tiré et les pronostics du SAEN sont hélas vérifiés pour l'essentiel. Mais, et ça devrait être rassurant, dans la grande majorité des cas, cela se passe quand même plutôt bien...

Les réussites semblent liées à quelques facteurs. Le principal tient au respect manifesté aux enseignant-e-s, dont les représentants sont associés aux décisions engageant l'avenir du centre scolaire, voire du cercle. Les directions qui ont fait le pari du partenariat en sont visiblement sorties gagnantes. Les enseignant-e-s peuvent comprendre qu'il y ait des choix douloureux à faire

dans la composition et la répartition géographique des classes; en associant leurs représentants à la recherche de solutions, les directions ont de bonnes chances de voir apparaître des scénarios qu'elles n'avaient pas envisagés... et qui s'avèrent finalement parfois mieux adaptés à la situation.

Hélas, on doit déplorer des cas révélant de graves dysfonctionnements dans la direction de certains centres. A l'inverse de ce qui a été décrit ci-dessus, on a alors le plus souvent affaire à des directions vivant dans leur tour d'ivoire. Le respect fonctionne à sens unique, selon la logique hiérarchique. Bien trop souvent, ces cadres-là n'ont de contact avec leurs enseignant-e-s que dans des situations privilégiant un rapport de soumission hiérarchique (consignes à appliquer, arbitrages entre enseignant-e-s et famille, constitution des classes...). Dans les salles des maîtres, on regrette que l'attitude de certaines de ces personnes tende à compliquer et à alourdir le travail des enseignant-e-s dont elles ont la responsabilité au lieu de le faciliter.

De toute évidence, on peut se demander si certaines d'entre elles sont vraiment à leur place et, dans le cas contraire, quelles mesures l'autorité¹ peut prendre pour corriger la situation.

Bizarrement, à notre grande surprise, il semble que les membres des directions nommés au moment de la mise en place de la régionalisation l'ont été – sans période d'essai – pour une période de quatre ans!

Urgence

Certes, la grogne ne concerne qu'une minorité des centres scolaires, mais les enseignant-e-s concerné-e-s et leurs élèves méritent les égards accordés à leurs collègues.

Il est temps d'agir si l'on veut éviter que la régionalisation débouche sur une école neuchâteloise à sept ou treize vitesses!

¹Quelle autorité, au fait ? Les ailes du SEO ont, semble-t-il, été sérieusement rognées...

Le président du CC a eu l'occasion de transmettre à Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF¹, quelques préoccupations du SAEN. En voici un résumé.

Neuchâte

Pierre Graber et Stefan Lauper

Le dialogue est établi

► Les années se suivent et se ressemblent. Nous devons une fois de plus déplorer l'existence de situations particulièrement pénibles sur le plan des effectifs. Et, comme chaque année, le SEO² tente d'endormir les mécontents en livrant des statistiques rassurantes, dont la publication est mal vécue par celles et ceux qui doivent conduire des classes bien plus lourdes que les effectifs moyens annoncés. C'est encore plus intolérable quand il s'agit de classes des premiers degrés, pour lesquelles l'impact de lourds effectifs est le plus préjudiciable, tout le monde ayant désormais reconnu que l'apprentissage de la lecture méritait un investissement particulier. Ces dernières années, à défaut d'une réflexion approfondie sur le système scolaire, on a assisté à des coups d'éclat, davantage électoralistes que pédagogiques, qui ont parfois réussi à donner l'image d'une école dynamique, en mutation, alors que, bien souvent, on n'avait pas pris sérieusement la mesure de leurs conséquences. L'exemple le plus frappant reste l'enseignement de l'allemand en immersion. Il s'agit bien entendu d'une idée excellente, mais son lancement n'a pas été fait avec toute la rigueur nécessaire. En particulier, s'est-on demandé jusqu'à quel degré l'on pourra conserver cette «filière en immersion»? La gestion des deux types de classes débouche parfois sur des situations intolérables, comme un effectif de 24 élèves en 3H. Avec de bonnes intentions au départ, on en arrive à créer une école à deux vitesses! Depuis des années, et bien avant l'adoption du concordat sur la pédagogie spécialisée, on assiste à une hausse continue des situations d'intégration (plus ou moins heureuses) dans les classes de tous les degrés. Les enseignants étant des gens souvent idéalistes, ne rechignant pas devant l'effort pour favoriser la réussite de ces intégrations, il faut tout de même reconnaître que cela leur occasionne un surcroît de travail.

Quelques élèves à besoins particuliers mobilisant une part importante de leur attention au détriment du noyau principal de la classe, lui-même déjà hétérogène et nécessitant du temps pour apporter à chaque élève ce qui lui permettra de progresser.

C'est ainsi qu'il est devenu fréquent que la participation de l'enseignant à un réseau soit requise pour gérer la situation délicate d'un élève. Sans remettre en cause leur utilité, il faut reconnaître que ces réseaux ont contribué à alourdir encore la charge de travail de l'enseignant.

Officiellement, il n'y a pas pénurie d'enseignants dans notre canton, mais... il n'est hélas pas rare de voir des leçons confiées à l'année à des personnes non formées ou ne bénéficiant pas des titres requis (une statistique dans ce domaine-là serait probablement intéressante). La situation est pire encore s'agissant des remplacements... On a même vu une maman, pleine de bonne volonté, mais sans formation adéquate, prendre en charge une classe. Faut-il préciser que lorsqu'un enseignant est dans l'impossibilité de se présenter devant sa classe, il lui revient de préparer en détail son remplacement?

Si l'on examine les salaires des enseignants neuchâtelois, on ne peut qu'être frappé par le bas niveau de rémunération (nous n'avons pas dit «considération»!) des généralistes, dans tous les cycles de l'école obligatoire. Le remplacement des nombreux enseignants qui partiront à la retraite dans les années à venir nécessitera une sérieuse revalorisation de la profession. Sans quoi il faudra bien reparler de pénurie tout prochainement...

¹ Département de l'éducation et de la famille.

² Service de l'enseignement obligatoire.

SAEN

SEI

SEB

E-BEJUNE

intersyndicale des enseignants BEJUNE

La CSS c'est:

- un partenariat sûr et honnête
 - des prestations garanties et des soins efficaces
 - des innovations permanentes
 - une situation financière stable
- ... et un soutien direct à votre syndicat!



CSS

Assurance